

PASS Logistique

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Avec le Pass Logistique, la Région soutient les projets de mutualisation de flux logistiques des entreprises industrielles en participant au financement d'études de faisabilité.

Le dispositif vise à encourager les entreprises à mutualiser leur logistique afin de renforcer leur compétitivité, améliorer le service rendu à leurs clients et réduire les émissions de CO2.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles au dispositif les structures voulant mutualiser les flux logistiques de plusieurs industriels : entreprises (chargeurs), associations, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), etc.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

L'aide concerne le financement d'études de faisabilité ayant pour objet la mutualisation des flux logistiques entre 3 entreprises industrielles au minimum.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

le montant de la subvention est à déterminer selon la nature et les enjeux du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Le dossier est à retourner à la Région Bretagne:

Direction du développement économique
Service des Projets d'Entreprises
283 Avenue du Général Patton
CS21101
35711 RENNES CEDEX 7

Email : projets.entreprises@bretagne.bzh
Tel : 02 99 27 12 56

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101

Fichiers attachés

- [Lettre d'intention](#) (16/07/2021 - 31.0 Ko)